

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal - ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 AVRIL

LA COMMISSION DU BUDGET

Deux scrutins n'ont pas suffi à la nomination de la commission du budget. Il a fallu recourir à un troisième.

La commission compte 14 opportunistes, 17 radicaux et 2 républicains indépendants, MM. Ribot et Méline.

7 de ses membres ont été élus au premier tour ; 25 au second ; 4 au troisième.

Le candidat ballotté est M. Camille Dreyfus qui a recueilli seulement 186 voix alors que la majorité absolue était de 188. C'est un échec humiliant pour l'ancien rapporteur du budget des finances, qui a d'ailleurs refusé d'affronter l'épreuve d'un troisième scrutin et qui a été remplacé par M. Méline.

M. Wilson a été un peu moins maltraité : le sympathique gendre du Président de la République a obtenu 163 voix ! La Petite France aura-t-elle le bon goût de publier ce chiffre glorieux, en caractères d'affiche, en tête de ses colonnes ?

Le commissaire le plus favorisé a obtenu 279 voix, et le moins favorisé 168. Il y a de la marge. La discipline républicaine a, comme on le voit, accompli des prodiges.

Inutile d'ajouter qu'aucun membre de la droite n'a été élu.

Aussi, le résultat proclamé, les bureaux de la droite se sont réunis et ont arrêté les termes de la déclaration suivante :

Déclaration des Droites

« Quand la proposition de nommer la Commission au budget au scrutin de liste a été soumise à la Chambre, la minorité de Droite avait compté qu'il lui serait fait une part équitable.

» Confiante dans les déclarations des promoteurs du projet, elle vota dans la patriotique pensée de prendre sa part des responsabilités et des devoirs qu'impose la dé-

plorable situation financière créée par dix années de prodigalités.

» La majorité républicaine, jalouse de ne pas laisser pénétrer les secrets de ses gaspillages, a manifesté hautement dans les scrutins son ferme dessein de fouler aux pieds l'équité promise.

» Devant ce nouvel acte d'intolérance, les Droites n'ont plus qu'à laisser le pays juge du dévouement dont elles ont fait preuve et de l'exclusion qui frappe en même temps qu'elle les 3,500,000 contribuables qu'elles représentent.

» Les responsabilités qu'elles consentaient à partager retomberont comme par le passé sur la majorité républicaine.

» Fidèles à leur programme :

« Ni emprunts, ni impôt, mais des économies »,

» Les Droites attendent à l'œuvre la nouvelle Commission du budget. »

Nous ne saurions trop applaudir à une pareille mesure. La droite ne saurait trop souvent s'adresser à l'opinion publique, ni trouver une meilleure occasion pour parler à la France, pour constater l'état lamentable des finances nationales, dénoncer le scandaleux ostracisme porté contre les élus de 3 millions 600 mille électeurs, et décliner toute espèce de responsabilités dans l'élaboration des budgets des emprunts perpétuels, des nouveaux impôts, du déficit, de la ruine, de la banqueroute.

A la veille de se retrouver au milieu de ses électeurs, elle fait acte d'habileté politique, en même temps qu'elle remplit un devoir, en protestant contre les violences arbitraires et contre les gaspillages de la République.

Liste des membres

1^{er} tour. — MM. Sadi-Carnot, Ribot, Yves-Guyot, Trystram, Pelletan, Saint-Prix, Pichon.

2^e tour. — MM. Bizarelli, Lesguiller, Maret, Remoiville, Fernand Faure, Millebrand, Sigismond Lacroix, Ménard-Dorian, Jamais, Baihaut, Cavaignac, Turquet, Boisset (Saône-et-Loire), Gerville-Réache, Peytral, C. Perier, Cochery père, Félix

Faure, Raynal, Burdeau, Jules Roche, Thomson, Borie, Bouvier, Wilson.

3^e tour. — M. Méline.

On n'a pas trouvé moins de 502 noms pour 33 sièges.

Parmi les bulletins excentriques — il y en a toujours — figurent : Coquelin aîné, le général Boulanger, Sarah-Bernhardt — allusion délicate à la maigreur du budget, Peyramont, etc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Goblet a reçu MM. Planteau, Michelin, Camélinat et un certain nombre de délégués de la ligue contre les bureaux de placement.

Ils ont affirmé que la ligue était absolument étrangère aux manifestations de la rue et qu'elle ferait tous ses efforts pour les empêcher ; mais ils protestent énergiquement contre les abus dont ils sont victimes de la part des placiers et demandent la suppression des agences.

Le président du conseil a répondu qu'il reconnaissait tout l'intérêt de la question, et qu'il l'examinerait avec le préfet de police.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Un sénateur, M. Fresneau, au nom de 40 de ses collègues et au sien, a déposé une proposition abrogeant la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire.

Voici l'exposé des motifs de cette proposition qui obtiendra de nouvelles adhésions :

PROJET DE LOI.

Plus de trois mois s'étant écoulés depuis la promulgation de la loi sur l'instruction primaire,

Résolus à user de notre mandat dans toute son étendue pour obtenir l'abrogation d'une loi sur laquelle le pays ne peut plus se prononcer avant les élections prochaines et qui, en attendant, dirigée tout entière comme elle l'est, contre la foi religieuse de l'immense majorité des familles, condamne la nation et pour l'enseignement public et pour l'enseignement privé à des sacrifices au-dessus de ses forces.

Nous avons l'honneur de soumettre au Sénat,

par qui ont été délibérées en premier lieu ces propositions, la proposition de loi suivante :

ARTICLE UNIQUE.

La loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire est abrogée.

Il y a quelques jours, M. Goblet, implorant la bienveillance revêche de M. Clémenceau, revendiquait comme le plus grand honneur de sa vie d'avoir fait voter la loi du 30 octobre 1886 sur l'instruction primaire. En réponse à ce défi à la conscience publique, quarante sénateurs de la droite ont déposé le projet ci-dessus qui répond si bien à l'indignation et aux désirs de la France.

Espérons que c'est là le commencement d'un mouvement et d'une agitation qui se continueront.

**

Un comble, signalé par le *Cri du Peuple*, dont nous résumons le récit :

« Il y a treize mois, un jeune homme fut tué accidentellement par un agent, à la sortie d'un bal de la banlieue. L'agent, condamné à 4,000 fr. de dommages-intérêts envers le père de la victime, a disparu ; et aujourd'hui l'administration de l'enregistrement menace ce vieillard de poursuites s'il ne paie pas les frais du procès ! »

C'est légal, assurément, puisque le père s'était porté partie civile ; mais, tout de même, c'est excessif dans l'espèce.

« Me voilà, écrit cet homme à notre confrère, par suite d'un long chômage, dans la plus affreuse misère, et sur le point de voir mon mobilier saisi pour payer les frais du procès de l'assassin de mon fils. »

Que c'est donc beau le bon sens sous la République !

**

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* revient encore sur l'incident Ayrolles.

« Le renvoi d'un employé inférieur du ministère de la guerre français acquiert, dit-elle, une certaine importance par ce fait que l'attaché militaire allemand, après avoir

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Alors, la pauvre femme écartait les rideaux de dentelle pour mieux s'enfoncer dans le cœur cette vision qui la faisait mourir. Son fils, si jeune et si beau, qui n'avait vécu que pour l'aimer, et qui allait s'éteindre parce qu'il s'était élané dans l'espace pour plus vite la rejoindre. Pauvre Henri ! Les sites allaient-elles lui venir pour voler vers les anges ? Allait-elle abandonner ce petit corps palpitant sous la souffrance, l'âme si pure ? L'était-elle, sur l'oreiller, inconscient, immobile, les yeux ouverts, fixés dans le vide avec une ténacité extraordinaire. Que voyait-il au-delà des rideaux doublés de satin rose ? Qu'allait-il chercher ce regard obstiné ? Parfois, un sanglot de sa mère sortait l'enfant de sa torpeur. Ses paupières aux longs cils battaient sur ses prunelles à demi vitrées ; il regardait autour de lui avec une morne indifférence ; ses petites mains se crispèrent ; puis il soupirait, et retournait à son rêve, le trouvant beau. Qu'était-il donc ce rêve entrevu au-delà des rideaux ? Était-ce le paradis

dont les portes s'ouvraient, et, dans la lumière étincelante du séjour céleste, voyait-il une procession d'anges, aux ailes blanches : des anges qui l'appelaient en lui disant : « Mon frère ! »

Effrayée de cette fixité du regard, la mère se penchait de nouveau sur le blessé.

— Regarde-moi, suppliait-elle de sa voix brisée, regarde-moi... Dis-moi seulement, avec tes yeux, que tu m'entends.

Mais les yeux étaient sans rayons ; et la faible petite main n'avait pas un tressaillement sous la chaude étreinte.

Cinq jours entiers se passèrent ainsi. Herbert entraînait souvent, à pas mesurés, dans la chambre aux persiennes abaissées ; il se tenait debout dans l'ombre, jetant un regard oblique sur la couchette, et lorsqu'un gémissement de son fils venait lui fendre le cœur, il s'enfonçait sans courage. D'heure en heure, l'espoir de sauver l'enfant semblait disparaître. La jambe avait été remise, et demeurait raide, allongée dans un appareil ; les côtes se ressoulaient ; mais la tête, ébranlée par le choc rude, était toujours congestionnée. Henri avait parfois de vagues réveils traversés de souffrances atroces. Les sommités médicales ne songeaient plus à le guérir, seulement à adoucir, par des calmants, ses dernières heures. Elles avaient reconnu tous les signes avant-coureurs du prochain départ. Les petites mains, aux doigts

si mignons, devenaient inquiètes ; le souffle était faible, court, précipité ; et la sueur perlait à la naissance des jolis cheveux couleur de lin.

Elles avaient été coupées, les pauvres boucles soyeuses... coupées par Madeleine, qui les avait inondées de ses larmes. Oh ! quelle révolte, quelle agonie dans son cœur de mère ! Plus le dénouement approchait, plus elle s'obstinait à sauver l'enfant. Elle le disputait au ciel. Elle parlait à Dieu comme si elle avait eu le droit, chétive créature, d'exprimer une volonté ; et Dieu, dans sa miséricorde, pardonnait, sans doute, à cette pauvre mère éperdue, ses paroles hardies :

— Ah ! dit-elle, un jour, dans une recrudescence d'exaltation, mon Dieu, mon Dieu, vous n'allez pas me prendre mon enfant... Je ne veux pas ! Ma santé, ma fortune, ma beauté, tout ce que vous voudrez ; mais mon fils, oh ! non, je ne veux pas... Vous seriez cruel !... Puis, tout à coup, quittant son accent de révolte, elle reprit, suppliante :

— Mon Dieu, ayez pitié... Mon Dieu, laissez-moi mon Henri, mon bien-aimé. Voyez comme je l'aime... Soyez miséricordieux, ô mon Dieu ! Mais que pourrais-je donc vous promettre ?... Des aumônes ? J'en ferai... Voulez-vous donc que mon fils soit vêtu de couleurs blanches et bleues de votre mère ? Il les portera... Que voulez-vous encore ? Mon collier de rubis ? Je le donnerai à la

Vierge ; je ferai prier, je ferai allumer d'innombrables cierges...

Alors elle se pencha sur le petit lit, espérant que le ciel l'avait exaucée.

L'enfant haletait toujours, les joues brûlantes.

Et Madeleine murmura avec une ineffable tendresse :

— Un baiser, ton dernier baiser... Regarde-moi, mon ange... Vois comme je pleure. Oh ! ce baiser, qui est là, sur tes lèvres, je le veux pour moi. Ne va pas le donner aux anges... à moi !... Et se dressant, toute droite, comme une folle :

— Rien... rien... pas un baiser... pas un regard... Il ne m'entend plus... Il ne me reconnaît plus... Il va mourir.

Les sanglots de la pauvre femme la suffoquèrent ; vainement Herbert s'efforçait-il de la calmer. Puis ses larmes s'arrêtèrent brusquement ; ses yeux devinrent fixes ; elle parut songeuse ; et, tout à coup, elle dit au comte :

— Ah ! nous sommes maudits ! Je l'avais oublié. C'est cette malédiction de votre mère qui pèse sur notre enfant. Pourquoi avons-nous enfreint sa défense ? Pourquoi ai-je écouté votre si douce voix qui me disait votre amour ? Non, je ne le devais pas. Je me suis révoltée contre l'autorité maternelle. Ce que je vais promettre à Dieu, pour qu'il me rende mon fils, je le sais maintenant... ce que je vais promettre, c'est d'aller m'humilier devant

été désigné par certains journaux comme ayant reçu les communications de cet employé, a été en butte à leurs attaques.

» Ce procédé est complètement nouveau dans les relations entre les États. On ne pourrait citer de fait semblable, même aux époques où l'extrême tension des rapports amena la guerre entre deux nations. Ce procédé est d'autant plus extraordinaire qu'il est basé sur des accusations peu sérieuses.

» Le 25 décembre 1886, une note du ministre de la guerre français communiquée à quelques journaux faisait remarquer que la teneur du rapport du capitaine allemand Schwarzhoff sur les manœuvres maritimes de Toulon prouvait que ce rapport avait été en partie rédigé d'après les informations des journaux français.

» Jusqu'à présent, on considérait comme un point de convenance internationale de ne pas pousser l'espionnage jusqu'à fouiller dans le bureau du voisin, et quand de semblables méprises se produisaient, on jugeait convenable de se taire d'un côté et de les ignorer de l'autre.

» Le ministre de la guerre français est le premier qui ait choisi comme prétexte d'une note officielle un acte d'espionnage. En pareil cas, on demande tout d'abord de prouver l'accusation.

» On ne peut faire autrement que de se rappeler que l'attaché militaire allemand a été pendant un certain temps harcelé par des « agents provocateurs » (cette expression française qui a passé dans toutes les langues civilisées), qu'il a dû menacer de faire appel à la police.

» Nous avons appris, ajoute la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, comment on pratique l'espionnage à notre endroit, à la suite des quatre procès pour crime de haute trahison, qui se déroulent devant le tribunal de Leipzig contre des espions.

» Toutes leurs menées furent découvertes cependant; malgré les preuves qu'il avait en main, le gouvernement allemand a toujours rendu la liberté aux espions français qui appartenaient au corps des officiers et se trouvaient par conséquent dans l'armée active. Cela a encore eu lieu dernièrement au sujet du lieutenant Letellier qui étudiait le passage du Rhin.

» Il est à remarquer que l'on ne trouve des appréciations malveillantes au sujet de l'affaire Eyrolles que dans certains journaux français et précisément dans ceux qui sont connus pour être les organes du ministre de la guerre.

» Les autres journaux émettent des vœux sincères en faveur du maintien de la paix entre les deux nations. »

**

L'EXPULSION DE M. ANTOINE

Le correspondant parisien du *Times*, commentant l'expulsion de M. Antoine, s'exprime comme suit :

« Cet acte de violence serait seulement excusable de la part d'un gouvernement faible, mais de la part d'une puissance aussi forte que l'Allemagne, c'est une chose abominable. La presse française paraît avoir résolu de ne pas répondre à cette attaque

destinée à l'exaspérer. Il faut la féliciter d'avoir pris cette décision.

» La mesure prise par le gouvernement allemand ne peut être discutée, attendu qu'elle n'est pas défendable. C'est un acte arbitraire qui prouve que l'Allemagne se croit assez forte pour mépriser le verdict de l'opinion publique. En pareil cas, le meilleur moyen de montrer sa force, c'est de ne pas répondre à un tel acte de brutalité!

» Il semble que les deux nations tiennent une sorte de grand Livre sur lequel elles inscrivent leurs griefs l'une contre l'autre, en attendant l'heure du règlement.

» Ce moment sera reculé tant qu'on parlera peu; et l'attitude silencieuse de la France est une garantie du maintien de la paix en même temps qu'une preuve de la dignité de cette nation....

» Quoi qu'il en soit l'expulsion de M. Antoine n'ajoutera rien à la grandeur et à la puissance de l'Allemagne, ni au respect qu'il doit lui porter. Cela prouvera seulement une fois de plus que le bulletin de vote est le meilleur fusil à répétition qu'on ait inventé jusqu'à présent. »

ÉTRANGER

LA DYNAMITE A MADRID

Pendant la séance de samedi à la Chambre, un huissier a découvert, cachée derrière la tenture qui masque la porte d'entrée, une cartouche longue de douze centimètres, renfermant des matières explosives. Ce fait a produit une vive émotion parmi les députés.

La porte près de laquelle avait été placée cette cartouche est celle par laquelle entrent les membres du gouvernement et le président de la Chambre.

Le laboratoire chimique a analysé la cartouche trouvée près de la porte de la salle des séances de la Chambre des députés. Il résulte de cette analyse que le projectile se compose d'une cartouche métallique contenant de la dynamite. Cette cartouche était enfermée dans une autre. Dans l'espace compris entre ces deux cartouches se trouvait une matière grasse mêlée de poudre.

Le projectile avait été placé entre les deux portières de la salle des séances. Il avait pour but de produire simultanément une explosion et un incendie.

L'explosion de la cartouche eût causé de grands dégâts, car outre deux grandes portières de velours qui eussent pris feu, le vestiaire des ministres était près et l'incendie se serait promptement propagé, eu égard à la force explosive de la cartouche.

Le premier effet de l'explosion eût été d'éteindre les lumières et le gaz et de briser les vitres et la voûte de la Chambre.

Depuis la découverte du projectile, des mesures rigoureuses ont été prises, ne permettant l'entrée de la salle qu'aux membres du Parlement.

Les auteurs de l'attentat commis au Congrès et de l'explosion du ministère des finances n'ont pas encore été découverts.

Evidemment on se trouve en présence

d'un vaste complot qui a pour but de produire l'alarme par des explosions répétées.

À la même date, une autre cartouche contenant des matières explosives a éclaté pendant la nuit sur le palier de l'escalier du ministère des finances.

Quelques vitres ont été brisées. Il n'y a eu aucune victime.

EN ALSACE-LORRAINE

La garnison de Strasbourg. — La garnison de Strasbourg se trouve augmentée aujourd'hui d'environ 3,000 hommes. Afin de ne pas être obligée de loger la troupe chez les habitants, l'autorité militaire a installé deux compagnies dans chacun des forts autour de la ville; on a en même temps augmenté le nombre des lits dans les chambres des différentes casernes.

La garnison de Colmar. — Les deux bataillons du 412^e d'infanterie destinés à augmenter la garnison de Colmar sont arrivés dans cette ville le 31 mars. L'autorité militaire leur a fait une réception solennelle et bruyante.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 avril.

Le marché de nos rentes soutient très fermement ses cours, les tendances générales sont bonnes: 3 0/0, 80 87, 4 1/2 0/0, 109,55.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont toujours un bon courant d'affaires. L'action se négocie à 1575.

On annonce la prochaine souscription aux 50,000 obligations des chemins de fer départementaux, émises à 357,50, rapportant 15 francs par an et remboursables à 500. Les intérêts et l'amortissement sont garantis par l'Etat.

La Société Générale est bien tenue à 362. Demandes suivies d'obligations de la compagnie française de Moulins à vapeur d'Anvers et du Havre au siège social, 108, rue Saint-Honoré.

La situation de la compagnie Foncière-vie est excellente. Outre les 10 millions versés sur son capital social, elle possède 5 millions 1/2 de réserves. Son chiffre d'affaires en 1886 est de 25 millions 256,952, soit une augmentation de 5 millions sur le précédent exercice. Les bénéfices de l'année permettront de donner aux actionnaires un dividende supérieur à celui de 1885.

L'action Sapphire fait prime de 10 fr. à Londres, soit une cote de 35 fr. environ. Malgré l'interruption partielle résultant des grands travaux en voie d'exécution, l'extraction du minerai en février est estimée à 20,600 francs.

Le siège du comité du Crédit Foncier luxembourgeois en liquidation est établi 22, rue Le Pelletier.

Le Panama est très ferme à 405.

Le marché de nos chemins de fer est calme.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES GRANDES MANŒUVRES

Le ministre de la guerre, en arrêtant définitivement le programme des manœuvres de 1887, a décidé de conserver la direction des opérations à double action de corps d'armée et de divisions, du 13 au 15 septembre, entre La Flèche, Saumur et Angers. Le ministre assistera aux manœuvres de combat du 9^e corps contre la 21^e division

arrivant de Nantes et commandée par le général Jamont, ancien commandant du corps expéditionnaire du Tonkin.

Une brigade d'infanterie de marine renforcera cette division.

Le ministre de la guerre se rendra aussitôt après dans la région du 16^e corps et observera, entre Castelnaudary et Castres, les dernières opérations du général Berge.

Les officiers qui désirent être autorisés à assister soit aux manœuvres d'automne, soit aux manœuvres de cavalerie du camp de Châlons, devront adresser leurs demandes avant le 1^{er} juillet aux commandants de corps d'armée.

Mais comme le nombre de ces autorisations est nécessairement limité, on ne transmettra au ministre que les demandes d'officiers en état de tirer un réel profit de ces expériences pratiques.

PAROISSE N.-D. DE LA VISITATION

Fête de Pâques

Grand'Messe, à 10 heures :
Kyrie, — Gloria, — Sanctus, — Agnus Dei, — messe à deux voix, de Lenoir.

Vêpres, à 3 heures :
Psaumes en faux-bourdon à trois voix (Aloys Kune).

Salut :
Regina celi, à trois voix (Haendel).
Tantum ergo, à trois voix (Nicolo Lorenz).
Laudate Dominum, à deux voix (Gounod)

LES TAXES SUR LES BILLARDS

Les rôles, pour l'année 1887, des taxes établies sur les billards publics et privés, rendus exécutoires le 30 mars dernier, sont publiés et mis en recouvrement à la date du 3 avril 1887.

Aux termes de la loi, les réclamations que les contribuables se croiraient en droit de former à fin de décharge ou de réduction des taxes qui leur sont imposées devront, à peine de déchéance, être présentées dans le délai de trois mois, à partir dudit jour, et, par conséquent, avant le 5 juillet prochain. Après l'expiration de ce délai, elles ne seront plus recevables, sauf dans le cas de faux ou de double emploi, pour lesquels des dispositions spéciales ont été édictées par la loi du 29 décembre 1884.

Chaque réclamant doit signer sa demande, y joindre l'avertissement contenant l'extrait du rôle, ainsi que la quittance des termes échus, et la déposer à la mairie.

Les réclamations ayant pour objet des cotes de 30 fr. et au-dessus sont seules assujetties au droit de timbre.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Les faillites déclarées au tribunal de commerce de Paris pendant le mois de mars ont été de 190, en augmentation de 39 sur le mois de février. Dans ce nombre, il y a 61 marchands de vins-traiteurs.

ANGERS.

Le concert donné lundi soir au Grand-Théâtre, au profit du Dispensaire des

voire mère, c'est d'aller lui demander pardon... pardon à genoux.

Et s'élançant près du petit lit :

— Henri, supplia-t-elle, ne meurs pas encore, attends-moi... Je vais revenir avec la guérison. Tu ne seras plus maudit... je vais te rapporter un baïser de ton aïeule.

Elle jeta, à la hâte, un vêtement sur ses épaules, fit atteler, et le coupé l'emporta rapidement vers le sévère hôtel des de Jörn-Brabourg.

(A suivre.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE

L'Africaine

Murger écrivait son testament disait avec une tristesse désespérée :

Mon cœur ne palpite qu'à peine ;
Je suis fini, fini ; le Ciel n'a pas voulu
Que je puisse m'associer parmi le groupe élu
Des gens qui verront l'Africaine.

Nous sommes plus heureux que le poète de la Bohême, et nous avons entendu le chef-d'œuvre de Meyerbeer. L'administration de M. Neveu ne pouvait mieux terminer la saison théâtrale, et cette dernière soirée a été un enchantement. Comme c'est la première fois que l'Africaine est donnée sur notre scène, nous en analyserons rapidement

la partition, nous servant également du poème pour en fixer les contours.

Le théâtre représente la salle du conseil du roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné. Inès, fille de don Diégo, membre du conseil, soupire après le retour de son fiancé, Vasco de Gama, parti depuis deux ans, avec Diaz, pour explorer le Nouveau-Monde. Son amour s'eshale dans un air tendre et plaintif, au milieu duquel intervient la sérénade que Vasco lui chantait autrefois, *Adieu, mon doux rivage*, dont la mélodie gracieuse, accompagnée par la flûte et le hautbois, produit un effet charmant d'écho intérieur. Don Diégo arrive et lui présente don Pedro, le président du conseil, comme époux que le roi lui a choisi. Inès rappelle la foi qu'elle a jurée à Vasco, mais l'ambitieux don Pedro lui apprend que le nom de son fiancé est sur la liste funèbre des mariés qui ont péri dans un naufrage. Cette nouvelle est suivie d'un trio d'une heureuse facture.

Le conseil arrive en un cortège imposant. Le Grand Inquisiteur, vêtu d'une robe violette, bordée d'hermine, ouvre la marche; il est suivi de trois évêques en ornements pontificaux, qui s'appuient sur leurs crosses dorées, et de deux cardinaux drapés dans leurs robes écarlates. Derrière eux viennent les seigneurs de la cour. Le Grand Inquisiteur entonne avec les évêques une invocation d'un rythme sévère et grandiose que répète

l'assemblée. Après cette prière, dans laquelle Meyerbeer a exprimé en une langue sublime le sentiment religieux le plus élevé, le conseil ouvre sa séance, et le président apprend à l'assemblée le naufrage de Diaz et de ses compagnons. Mais don Alvar, ami de Diaz, annonce qu'un des marins, échappé au désastre, demande à être introduit. Il entre: c'est Vasco de Gama, qui, plein de confiance dans la réussite de ses projets, supplie le conseil de lui confier un navire; son récitatif, retentissant d'héroïsme et d'espérance, prend l'essor d'un chant exalté. La basse sombre de l'Inquisiteur l'interrompt et traite sa demande de folie. Vasco, pour vaincre les résistances, fait entrer deux esclaves, Nélusko et Séliska, qu'il a ramenés de ces contrées lointaines. On les interroge sur leur pays, mais Séliska, qui était reine avant d'être esclave, refusa fièrement de répondre. Cependant l'assemblée est divisée; les répliques se heurtent, le Grand Inquisiteur lance ses notes lugubres, le chœur reprend son invocation et le tumulte s'apaise. On procède au scrutin et la demande de Vasco est repoussée. Celui-ci, indigné contre cette décision s'écrie :

Si la gloire de ma patrie
Par vous est lâchement trahie,

je résisterai à vos ordres. On l'accuse d'hérésie, on lui lance l'anathème. Sa voix irritée lutte contre les clameurs, les chœurs vocifèrent, l'orchestre

tre tonne: il y a là un finale d'un effet saisissant. Vasco est arrêté et condamné à une prison perpétuelle.

Dans l'acte suivant, nous retrouvons le prisonnier endormi, et Séliska, éprise de son maître, veille sur son sommeil, berçant ses rêves avec un chant de son pays. Cette berceuse, *Sur mes genoux, fils du soleil*, à la mélodie bizarre, aux rythmes nonchalants, est pleine de tendresse. Elle est interrompue par Nélusko, qui, dans sa jalousie, veut poignarder l'amant préféré, mais Séliska réveille son maître et l'Indien laisse tomber son poignard. Vasco a vu en rêve les terres promises, et la belle Africaine lui indique sur la carte les passages qui le conduiront à la grande île encore inconnue. À cette révélation, le jeune navigateur promet à son amante un amour éternel. Inès, qui arrive avec son père et don Pedro, les surprend dans ce tête-à-tête; sa jalousie s'exhale en accents plaintifs, et Vasco se justifie en lui cédant son esclave, ainsi que Nélusko. Inès annonce au prisonnier qu'il est libre; mais ce n'est qu'en acceptant don Pedro pour époux qu'elle a obtenu la liberté de Vasco, qui voit son rival recevoir le commandement de la nouvelle expédition. Cette situation amène un admirable septuor vocal sans accompagnement, adieux suprêmes, pleins de gémissements et de sanglots.

Nous voyons, au troisième acte, le vaisseau qui

Sociétés de secours mutuels d'Angers, a obtenu un vrai succès.

Une magnifique palme ornée d'un ruban sur lequel on pouvait lire : *La cueillette du bon Dieu*, a été offerte à M. Guillemot, notre sympathique compatriote.

M. Neveu, indisposé, s'était fait excuser. M^{me} Guilbert a obtenu un véritable succès dans son duo avec M. Bailly. Une couronne en or lui a été offerte par la Société du Dispensaire.

La quête a produit 130 fr. La recette totale a été excellente. (Patriote.)

C'est également dans le concert au profit du Dispensaire que l'an dernier, avant la saison théâtrale, M^{me} Guilbert, arrivant à Angers, obtenait un succès d'heureux augure constaté par toute la presse angevine.

M^{me} Lebec-Espigat

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, que, par suite d'un malaise qui semblait n'offrir aucune gravité, M^{me} Lebec-Espigat, la gracieuse chanteuse légère, avait dû, en pleine saison, en plein succès, résilier son engagement au Grand-Théâtre d'Angers.

« On croyait à une forte entorse, qu'un repos prolongé suffirait à guérir ; mais le mal s'est accentué et M^{me} Lebec, revenue depuis quelques jours à Nantes, a dû subir lundi matin l'amputation de la partie extrême du pied. Le talon a pu être conservé.

« L'opération, faite par trois des meilleurs chirurgiens de notre ville, a parfaitement réussi.

« Nous avons fait prendre des nouvelles de la jeune malade, et nous avons la satisfaction d'annoncer qu'elles sont aussi bonnes que possible.

« Ces renseignements seront, nous en sommes persuadés, accueillis avec une douloureuse sympathie par tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressent à l'excellente artiste, devenue nantaise par son mariage avec l'architecte inspecteur de nos bâtiments municipaux. »

POITIERS. — Les deux compagnies du 125^e de ligne qui, depuis six mois, tenaient garnison à Thouars, sont rentrées dimanche à Poitiers.

La musique du régiment et un grand nombre d'officiers s'étaient rendus au-devant des arrivants.

Ayant eu la douleur de perdre le vénéré frère RUPERT, ancien directeur des novices, directeur de l'École des Frères de Saumur, qui, sur 60 années passées dans la vie religieuse, en a consacré 56 à l'enseignement de la jeunesse, ses Elèves croient remplir un devoir de justice et de reconnaissance en faisant appel à la générosité des amis de l'enseignement chrétien pour les prier d'avoir la bonté de contribuer à l'érection de l'humble monument funèbre que ses frères

en religion et eux ont l'intention de lui faire élever.

Les souscriptions seront reçues, soit chez les Frères, rue Duplessis-Mornay, soit au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Boissons hygiéniques

Dans son numéro du 4 février dernier, la *France militaire* appelait l'attention de ses lecteurs sur les boissons hygiéniques à distribuer au soldat, et signalait les essais de fabrication tentés avec les raisins secs. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que des résultats très encourageants ont été obtenus dans la division du général Vincendon, et nous donnons les formules en usage au 20^e régiment d'infanterie.

1^o *Boisson aux raisins secs*. — Pour une barrique de 230 litres environ, on prend 15 kilog. de raisins secs qu'on fait macérer pendant 24 heures dans un baquet, avec environ 50 litres d'eau, fraîche si le temps est chaud, et tiède, au contraire, ou même bouillante, si la température est basse. On les écrase ensuite, puis on verse le tout dans une barrique vide, en y ajoutant 7 kil. 500 d'orge ordinaire et 45 autres litres d'eau froide. On laisse fermenter le tout pendant cinq jours environ ou plus, suivant la température ; on achève de remplir la barrique le sixième jour et la distribution peut se faire huit heures après.

15 kilog. de raisins secs à....	0,65	=	9,75
2 kilog. 500 d'orge à.....	0,20	=	1,50
Total.....			11,25

On retire environ 210 litres de boisson, ce qui la met au prix de 0 fr. 053 le litre.

2^o *Boisson aux pruneaux*. — Dans une barrique de 230 litres, on met 12 kilog. de pruneaux, 3 kilog. de raisins secs, 5 kilog. d'orge et 0 kilog. 250 de coriandre moulu. On verse ensuite 100 litres d'eau chaude en laissant fermenter quatre à cinq jours, puis on achève de remplir d'eau froide. Environ dix jours après l'introduction de l'eau chaude, cette boisson est bonne à boire, mais, pas plus que la précédente, il n'y a de règle fixe, car la fermentation s'opère plus ou moins vite, suivant la température du local. En principe, il ne faut distribuer cette boisson que lorsqu'elle a cessé de fermenter.

Quand le tonneau est vidé une première fois, le résidu peut servir de nouveau. On remplit une seconde fois, en procédant comme la première, mais sans ajouter aucune denrée nouvelle ; en sorte que, pour une somme de 10 à 12 francs, on peut obtenir 400 à 450 litres de boisson, le second liquide étant presque aussi fort que le premier.

Nous croyons que, pour hâter la fermentation, il y aurait avantage peut-être à utiliser la levure de bière, surtout quand la température n'est pas très élevée.

Les succès obtenus au 20^e de ligne méritent d'être encouragés, et les procédés indiqués peuvent être suivis partout.

Nous pensons qu'on pourrait également essayer d'obtenir des boissons fermentées

en remplaçant simplement les fruits secs par du sucre de maïs, et en provoquant la fermentation au moyen de la levure de bière. En ajoutant ensuite au liquide une petite quantité de crème de tartre, on pourrait obtenir une boisson agréable. Le champ des recherches est, du reste, assez étendu pour exciter les initiatives individuelles et conduire à des améliorations profitables.

Variétés.

La Sœur « C'est pour rire »

D'une Religieuse qui a suivi nos armées en Italie et qui vient d'être décorée au Tonkin, M. Ed. Johannet nous parle en ces termes :

Au beau milieu d'une ambulance tombe un obus. Il n'éclate pas, mais reste armé, prêt à répondre au moindre choc par une explosion qui achèvera les blessés.

Une femme est là, elle se penche, en se signant, vers ce morceau de fer inerte, le tient entre ses mains à distance de son cœur, dont les battements eussent pu faire tressaillir l'âme de l'engin de mort. Elle l'emporte au loin. Au moment trop brusque qu'elle a fait en le déposant, elle aperçoit le danger, elle se jette à terre. L'obus éclate. On accourt, le sang coule. Elle est morte !

— Mais non, mes enfants, c'est pour rire !

De ce mot héroïque, son expression favorite, Sœur Marie-Thérèse, fille de Saint-Vincent de Paul, nargue la mort qu'elle a, au prix d'une entaille à la tête, détournée des blessés confiés à ses soins. Chargée de donner les potions qui reconfortent, d'appliquer le pansement qui guérit, quoi de plus naturel qu'elle emporte les obus qui tuent ! C'est dans son service.

Sœur *C'est pour rire* — ce surnom, elle l'a gagné à Magenta, comme Mac-Mahon le titre de duc, lorsque, assistant un blessé sous la mitraille, elle fut elle-même atteinte d'un éclat d'obus (entre elle et les obus, las d'être gougillés, il y a un compte qui se règlera tôt ou tard). — Sœur *C'est pour rire* vient de recevoir, devant les troupes rangées en bataille, tambours battant, clairons sonnans, la croix de la Légion-d'Honneur.

Et cette humble Religieuse, vétéran de nos champs de bataille (quarante ans de service, soixante-trois ans d'âge, vingt citations à l'ordre du jour, deux blessures), n'a pas trouvé à répondre au général qui lui annonçait sa nomination autre chose que son fameux : *C'est pour rire* !

C'était si sérieux, que le général ne lui fit pas grâce d'une seule cérémonie. Elle a été reçue chevalier suivant les rites : L'épée du général a touché ses deux épaules, et la vieille moustache a effleuré ses deux joues ridées.

A cette accolade de deux braves, il est plus facile de concevoir que de décrire le patriotisme enthousiasme du soldat. Contrasté grandiose ! D'un côté, le général, en grand uniforme, entouré d'un brillant état-major ; de l'autre, suivie d'une envolée de

cornettes blanches, l'humble fille de charité, en grande tenue de service aussi, manches retroussées, à la main une bande de pansement à moitié-déroulée.

Sur le signal d'avancer à l'ordre, elle était sortie de son ambulance sans soupçonner ce qu'on voulait d'elle, croyant peut-être qu'il s'agissait encore d'un obus à transporter. Elle était encourue grommelant d'être arrachée du chevet d'un blessé. « Eh bien ! pour le coup, ce n'est pas pour rire ! Le service avant tout ! Pourquoi la déranger du dernier pansement qu'elle faisait à une jambe qui doit être coupée ce soir ? » — « C'est pour rire ! » disait-elle à ce moment au patient. »

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

M. SENTEIN, curé à Harlein, canton de Castillon (Ariège), écrit à la Pharmacie continentale de Paris : « Monsieur le Directeur, dans l'intérêt de l'humanité, je vous autorise à donner la plus grande publicité à la note que, dans ma dernière lettre, j'ai consacrée à rendre hommage à l'efficacité réelle et merveilleuse des Pilules et Dragées Russes pour les maladies des voies digestives et respiratoires, vous ne pouvez trop accentuer les termes de ma vive reconnaissance. »

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies et pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean, à Saumur.

Emission de 500,000 Bons

DES

ASSOCIATIONS DE LA PRESSE

AVIS DE RÉPARTITION

Il a été demandé 756,186 Bons par 126,038 souscripteurs.

L'attribution a été établie sur les bases suivantes :

Les souscripteurs de :

1 à 5 Bons	reçoivent l'intégralité de leurs demandes.
6 à 9 —	— 5 Bons.
10 à 11 —	— 6 —
12 à 13 —	— 7 —
14 à 15 —	— 8 —

Et ainsi de suite, à raison de 52 1/2 0/0 des demandes, toute fraction donnant droit à 1 Bon.

A partir du 7 avril, les excédents de versements seront remboursés par les guichets qui ont reçu les souscriptions, et les souscripteurs auront la faculté de demander des certificats nominatifs ou des Bons au porteur aux conditions du prospectus.

Les Bons au porteur seront tenus à la disposition des souscripteurs, aux mêmes guichets, à partir du 1^{er} mai ; le délai pour la délivrance des certificats nominatifs sera indiqué au moment de la demande.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

emporte don Pedro, Inès, Séluka et Nélusko. L'introduction est une belle page musicale. L'équipage entonne un chœur en deux parties ; l'une, martiale, chantée par les matelots ; l'autre, *Le rapide et léger navire*, gracieuse et poétique, soupirée par les femmes. Puis vient la prière, *O grand saint Dominique*, que disent les marins de leurs voix sonores, et à laquelle répond le cantique des femmes. Nélusko, debout sur le tillac, a juré de se venger et il pousse le navire sur les écueils. Lui aussi, tandis que tout est silencieux, invoque son dieu et chante sa ballade, *Adamastor, roi des vagues profondes*, empreinte d'une grandeur sauvage. La situation se complique. Vasco de Gama, qui a équipé un bâtiment à ses frais et qui a suivi la Caravelle amirale, voit le danger qu'elle court et il arrive en canot pour le conjurer s'il en est temps encore. Don Pedro le reçoit avec colère et ordonne de le pendre. A ce moment le navire heurte un écueil de l'île dont Séluka était reine ; les sauvages, appelés par Nélusko, envahissent le pont et massacrent l'équipage.

A l'acte qui suit, Séluka a repris les insignes de la royauté et fait son entrée triomphale. Le grand prêtre est sous le portique, à l'entrée du temple ; devant lui défilent les guerriers couverts de peaux de léopard, armés de haches, de zagaies de cassette ou de boucliers, ainsi que les amazones aux costumes bigarrés ; un groupe d'entre eux danse la

pyrrhique nationale qu'accompagnent des airs pitoyables et bizarres. Séluka s'avance, elle reçoit les hommages, et le grand pontife appelle sur elle les bénédictions de Brahma.

Vasco échappé au massacre est arrivé dans l'île dont les beautés le charment, et il chante l'air, *Paradis, sorti du sein de l'onde*, qui renferme des mélodies ravissantes. Des guerriers armés se jettent sur lui pour le tuer, lorsque Séluka le sauve en déclarant qu'il est son époux. C'est alors qu'éclate ce duo merveilleux, *Tout est admirable, enivrant, suave*, qui exprime, dans des phrases voluptueuses, la langueur ardente et l'extase de l'amour. La scène se termine par un chœur nuptial, d'un caractère étrange.

Nous arrivons au dernier acte, Séluka comprend que le jeune Portugais regrette son pays, elle lui rend sa liberté et le fait conduire au navire qui l'attend au large. Lorsqu'elle voit le vaisseau s'éloigner, elle se décide à mourir sous l'ombrage du mancenillier. C'est ici que l'orchestre commence cette ritournelle lugubre qui donne le frisson. Les violons, les violoncelles, les clarinettes et les bassons attaquent à l'unisson une phrase dont les notes sont une plainte désolée, un gémissement déchirant. La reine respire la fleur enivrante et chante des mélodies pleines de caresses et de passion ; son délire devient de l'extase ; elle se couche sous l'arbre funeste pour ne plus se réveiller.

Pour résumer notre appréciation sur cette musique, nous ne trouvons rien de mieux que l'opinion exprimée par un critique devant un chef-d'œuvre de l'esprit humain. Il faudrait écrire au bas de chaque page : « Beau ! sublime ! harmonieux ! »

Les honneurs de la soirée ont été pour M. Bailly dans le rôle de Vasco de Gama, qu'il a chanté superbement de sa meilleure voix. Quelle ampleur majestueuse, quelle puissance dramatique, quels élans passionnés, quelle tendresse pénétrante ! — M. Nary, qui remplissait le rôle de Nélusko, a été parfait de fierté sauvage, de passion concentrée, de haine profonde. Il a dit avec une largeur de style admirable la ballade, *Le vent change*, qui lui a valu de la part du public un bis et un tonnerre d'applaudissements. — M. Neveu donne à la figure du Grand Inquisiteur une noble dignité et un enthousiasme vraiment religieux. Il a fait tonner sa basse vigoureuse dans la prière qu'il a chantée avec un grand style et un éclat expressif ; c'est aussi avec une aptitude singulière que sa voix métallique a jeté les notes funèbres de l'anathème : toute la salle électrisée l'a converti d'applaudissements. — En interprétant le président de don Pedro, M. Norval a montré de la noblesse dans la tenue et dans les gestes, et sa voix d'un beau timbre a rendu avec beaucoup d'énergie les diverses parties de son rôle. — L'organe sympathique de M. Florentin a donné du relief au personnage de

don Diego, et son chant a été remarqué. — M^{me} Reine Mézeray s'est révélée tragédienne sous les traits de Séluka. Sa voix est éclatante dans les notes élevées, agréable dans le médium et un peu sourde dans les passages graves. Son chant, dont la couleur est ardente et sauvage, a eu du charme, de la passion et parfois un brio étincelant. Cette artiste a dit avec expression l'air du sommeil, dans lequel elle s'est fait applaudir ; elle a soupiré tendrement le duo délicieux où sa voix et celle de Vasco se fondent dans un baiser ; et enfin elle a été poétiquement dramatique dans la scène du Mancenillier : chacun de ces morceaux a excité une ovation des plus chaleureuses. — M^{me} Pauline Vaillant a exprimé avec autant de charme que de sentiment les tristesses d'Inès.

Tous ces artistes ont été rappelés plusieurs fois. Les chœurs, qui ont bien marché, ont aussi contribué à ce bel ensemble, et l'orchestre, que M. Lelong conduit avec une si grande autorité, a dignement rempli sa tâche difficile. Nous ne devons pas oublier le corps de ballet dont les danses, dans la Marche indienne, ont enlevé tous les suffrages.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.
Le DIMANCHE 17 AVRIL 1887, à une heure du soir, au Petit-Puy, commune de Saumur, dans une maison où est décédée M^{me} veuve GOUBY, Il sera vendu:
Armoires, bois de lits, buffet, tables, chaises, couettes, traversins, oreillers, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vins en cercles, outils et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

D'IMMEUBLES

Le dimanche 24 avril, à une heure, En l'étude de M^e BRAC,
D'IMMEUBLES
situés au Petit-Puy, commune de Saumur.
Comprenant :
Deux maisons et dépendances, avec jardin ;
Un hectare de terre et vigne, en divers clos, et 35 ares de pré, dans la prairie du Thouet, dépendant de la succession de M^{me} veuve GOUBY-MARIET.
Pour détail, voir les affiches.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abrevoir, n° 14.
S'adresser, pour traiter, à M. LOISELLEUR-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.
S'adresser à M. BOURGUENON, rue Saint-Nicolas. (160)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Pour le 24 juin 1887,
AVEC JARDIN
Rue de Bordeaux, n° 17.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Pour le 24 Juin 1887
Située à Saumur, rue des Patens, n° 10,
Avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Maison à Louer

Pour la Saint-Jean 1887,
Rue du Pavillon, n° 5,
Composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier ;
2 mansardes au second et greniers, petit jardin. (219)

A LOUER

MAISON

Pour la Saint-Jean 1887
En totalité ou par parties
ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS
Située rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine,
Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,
Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.
S'adresser à M. BRAUREPARE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER

pour la Saint-Jean 1887,
UNE MAISON, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.
On louera à bail ou à l'année.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.
Commune de Saint-Clément-des-Levées.

VENTE PAR ADJUDICATION

300 PIEDS DE PEUPLIERS

Le dimanche 24 avril 1887, à 3 heures après midi, en l'une des salles de la mairie de Saint-Clément-des-Levées, M^e DEGREZ, notaire, procédera à la vente par adjudication de 300 pieds de peupliers, plantés sur le chemin n° 113, de Saint-Clément à Longué, à proximité de la gare, divisés en 3 lots, savoir :
1^{er} Lot. — 86 pieds, du carrefour du Chemin-des-Voies à la gare, ci. 86
2^e Lot. — 117 pieds, du chemin de fer à la Croix-des-Granges, ci. 117
3^e Lot. — 97 pieds, de la Croix-des-Granges à l'Aulhion, ci. 97
Total égal. 300

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au secrétariat de la mairie de Saint-Clément, soit à M^e DEGREZ, notaire. (229)

A CEDER DE SUITE

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Pour cause de santé,
Situé au centre du commerce.
S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53
MODES
ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.
Conditions avantageuses.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy.

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.
Dans l'espoir de votre visite, agréez, M^e, mes salutations les plus respectueuses.

Prrière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.
Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défectuosités.
Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.
On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre.
HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 15 jours seulement. (217)

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que

nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la **CHIMIE AGRICOLE**. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers ; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE

CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES

Suivies d'une **Instruction pratique** pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs,

PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux
PRIX : 50 centimes ; par Poste, 60 centimes
Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).
Saumur, Imp. P. GODDET.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 235 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 80 depuis 5 ans, 75 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. « Chef inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1887.

Valeurs au comptant				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant			
3 %				OBLIGATIONS				VILLE DE PARIS				GAZ PARISIEN			
Clôture	Dernier	Clôture	Dernier	Clôture	Dernier	Clôture	Dernier	Clôture	Dernier	Clôture	Dernier	Clôture	Dernier		
précéd.	cours.	précéd.	cours.	précéd.	cours.	précéd.	cours.	précéd.	cours.	précéd.	cours.	précéd.	cours.		
80 92	80 90	1265	1265	525	525	519	519	519	519	519	519	519	519		
84 15	84	1160	1160	521	521	519	519	519	519	519	519	519	519		
103 90	103 80	1515	1512 50	517	517	519	519	519	519	519	519	519	519		
109 60	109 50	1340	1342 50	517	517	519	519	519	519	519	519	519	519		
508	508	890	878 75	519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
4130	4125	1433 75	1435	519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
465	465	2047 50	2050	519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
1001 25	1000	511 50	515	519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
552 50	557 50	98	98	519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
1370	1380			519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		
288 75	280			519	519	519	519	519	519	519	519	519	519		

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR - MONTREUIL - THOUARS - LOUDUN - POITIERS						SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	STATIONS	Omn.	Mixte	Marc.	Omn.	Expr.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct
	matin	matin	matin	soir	matin		matin	matin	matin	soir	matin		matin	matin	matin	soir	soir	soir		matin	matin	matin	soir	soir	soir
Saumur (ori.)	2 06	6 33	8 31	10 31	1 39	Saumur (or.)	6 33	8 31	10 31	1 39	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 15	Saumur (ori.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 18	10 40
Saumur (état.)	6 50	8 31	10 31	12 31	1 39	Saumur (état.)	6 50	8 31	10 31	1 39	Saumur (état.)	8 10	12 09	3 18	5 54	8 30	11 15	Saumur (ori.)	7 08	9 26	1 25	3 53	7 27	11 37	
Nantillyhalte.	7 03	8 37	10 45	12 45	1 39	Nantilly	7 03	8 37	10 45	1 39	Nantilly	8 19	12 18	3 27	6 03	8 30	11 15	St-Martin	7 15	9 33	1 35	4 03	7 34	11 44	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 52	1 39	Montreuil (a.)	7 29	9 19	11 19	1 39	Montreuil (a.)	8 33	12 31	3 40	6 14	8 45	11 30	St-Clément	7 23	9 41	1 38	4 27	7 41	11 51	
Brézé-s.-Cyr.	7 17	9 02	11 11	13 11	1 39	— (dép.)	7 34	9 29	11 29	1 39	Noyant-Méon.	8 39	12 59	3 44	6 38	11 45	Les Rosiers	7 33	9 51	1 41	4 38	8 04	12 11		
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	le Vaudelnay.	7 45	9 40	11 40	2 07	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 39	La Ménitère	3 31	7 35	9 52	1 48	4 54	8 51	12 14
— (dép.)	2 36	7 33	9 23	11 19	2 07	Baugé	7 56	9 50	11 50	2 07								Angers	3 58	8 23	10 41	2 30	4 19	8 34	12 17
Thouars	2 55	7 59	9 49	11 45	2 07	Doué	8 05	9 57	11 57	2 07															
Loudun	3 10	8 14	10 04	12 00	2 07																				
Poitiers	3 16	8 20	10 10	12 06	2 07																				

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.
PAUL GODDET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Goddet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.